

Enjeux et déroulement de la formation BE

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes.

L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes.

Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes



L'épreuve hors circulation

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants
- l'interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes

Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

Le test de maniabilité

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi.

Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant
- ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble des véhicules
- doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
 - la place de stationnement
 - l'arrêt de précision

Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice du maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide.

L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'examen pratique



Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- l'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve
- les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule
- l'établissement du bilan de compétences

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute)

Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat :

- est respectueux du code de la route
- circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- a conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules
- a la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- est autonome pour suivre et respecter un trajet

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.